

Question d'André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "les problèmes d'addiction chez les pompiers" posée le 27 novembre

André Frédéric : Monsieur le président, madame la ministre, ma question se base aussi sur un article de presse et les déclarations d'un dirigeant SLFP Pompiers.

Celui-ci s'interroge sur les addictions des hommes du feu par rapport aux médicaments, aux sports pratiqués de façon compulsive ou à outrance, mais aussi, et principalement d'ailleurs, aux problèmes de dépendance à l'alcool. Les chiffres sont ceux que Mme Galant vient de citer: un pompier sur deux serait concerné. Ce sont des chiffres dont la source n'est par ailleurs pas citée; il convient donc peut-être de les relativiser.

Madame la ministre, vous avez dernièrement pris une mesure afin que les pompiers en service dont le supérieur hiérarchique soupçonne un état d'ébriété soient soumis à un alcootest; mesure légitime que j'applaudis car elle protège aussi bien nos concitoyens que les pompiers eux-mêmes. Cela prouve aussi que vous avez connaissance et conscience d'un tel problème d'addiction à l'alcool chez certains pompiers.

Les causes de l'addiction peuvent être nombreuses et variées. Le stress post-traumatique peut constituer une cause importante. Nous savons que les hommes du feu peuvent être confrontés à des situations potentiellement stressantes et choquantes, des situations qui peuvent indéniablement laisser des traces.

Est-ce qu'à côté de la mesure que vous avez prise afin de contrôler les pompiers en service, vous avez prévu de mettre en place un dispositif afin de lutter socialement contre l'alcoolisme au sein de la profession? Serait-il possible, par exemple, d'élaborer une cellule fédérale d'appui psychologique?

Joëlle Milquet, ministre: Monsieur le président, chers collègues, les chiffres n'émanent pas de moi et évoquent, d'après ce que j'ai pu lire, l'ensemble des addictions. Cela ne concerne pas uniquement l'alcool.

André Frédéric (PS): Il s'agit aussi de pratique compulsive de sport, etc.

Joëlle Milquet, ministre: Ne s'agissant pas de chiffres officiels, j'aborde donc ce thème avec la même prudence que vous.

Des équipes d'appui psychologique aux pompiers, appelées "*fire fighter stress team*", existent en Flandre depuis 1993 et depuis 1996 en Wallonie. Il s'agit d'initiatives parfois formelles, parfois informelles, qui ne profitent pas à l'ensemble du personnel opérationnel de la sécurité civile et des pompiers.

C'est pourquoi, en 2012, j'ai demandé au Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile (KCCE) d'élaborer une structure fédérale d'aide psychologique aux intervenants. Il s'agit d'une proposition qui m'est actuellement soumise pour approbation. Nous y mettons la dernière main avec quelques corrections et améliorations.

Le KCCE, en collaboration avec le psychologue – secouriste psychosocial de la Défense, a entamé les démarches nécessaires à la concrétisation de cette structure fédérale, qui s'appuie entre autres sur les futures zones de secours.

Il est également prévu que toutes les initiatives existantes seront intégrées dans la structure fédérale. On aurait donc vraiment un *stress team* au niveau fédéral qui peut se déplacer dès qu'il y a un besoin post-traumatique ou un besoin psychologique après une intervention.

Entre-temps, des instructeurs de cet organe au sein des écoles du feu ont, sur demande du KCCE, été formés selon le principe du *Train the trainer*, la formation de formateurs. Cette formation est proposée aux membres des services d'incendie qui peuvent s'y inscrire sur base volontaire et vise à former les participants à détecter chez leurs collègues d'éventuels signes d'un traumatisme. Le rôle de

ces personnes dans la future structure est celui d'une sorte de sentinelle qui peut détecter les problèmes et demander des prises en charge par des professionnels ou des psychologues.

En attendant la concrétisation de cette structure fédérale, d'ici la fin de l'année 2013, les cellules existantes sont chargées d'offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires.

Je ne dispose pas des chiffres en matière de traumatismes chez les membres des services d'incendie, ni en ce qui concerne la problématique de l'alcool. Cela dit, les mesures qui ont été prises n'étaient en rien la conséquence de la reconnaissance d'une problématique plus importante chez eux qu'ailleurs. Quand on a généralisé ce test, cela ne voulait pas dire qu'on pensait qu'il y avait plus de problèmes d'assuétudes chez les pompiers qu'ailleurs. Quand on part en intervention, il faut être dans les meilleures conditions et il s'agit de mesures de prévention classiques. Comme pour un médecin qui s'apprête à opérer, mieux vaut qu'il n'ait pas trois grammes d'alcool dans le sang; ce n'est pas pour autant que l'on va dire que tous les médecins sont alcooliques. C'est de la prévention et sûrement pas de la stigmatisation.

André Frédéric (PS): Monsieur le président, je remercie Mme la ministre pour sa réponse.

On est donc bien sur la même longueur d'ondes. On détecte un problème qu'on ne mesure pas complètement.

L'immense majorité des pompiers volontaires comme des professionnels sont impeccables mais ce qui nous intéresse dans ce cas, ce sont surtout ceux qui ont des problèmes post-traumatiques parce qu'ils ont dû gérer des situations d'urgence et de crise parfois extrêmement pénibles. Il est important d'être attentif à cette minorité.

La réponse fournie va dans ce sens et je vous en remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.